

COMMENT COMMANDER: OPD-V / HP / Ph / Hz
Ex.: OPD-208 / 10 / 3 / 60

Modèle OPD

Dispositif de sectionnement homologué UL
Pour applications de pompes à incendie
homologuées UL et approuvées FM

Caractéristiques principales

- Dispositif de sectionnement homologué UL pour isoler le contrôleur de pompe à incendie de l'alimentation électrique
- Enlève le risque d'arc électrique (arc flash) dans le contrôleur de pompe à incendie
- Assure la complète coordination de la protection contre les surintensités en amont d'un contrôleur de pompes à incendie
- Acceptable pour une installation aux États-Unis
 - Homologué UL pour service de pompes à incendie de type:
 - NFPA70 (NEC): 695.4 (B)(2)(a)(2)
 - NFPA20 9.2.3.4.1
 - Alimentation d'urgence:
 - NFPA70 (NEC): 695.3 (F)(2)
- Acceptable pour une installation au Canada de type:
 - Alimentation normale: CEC 32.206(5)
 - Alimentation d'urgence: recommandé et alternatif acceptable selon CEC 32.206(4)



Caractéristiques standards

- Approuvé en tant qu'entrée de service
- Boîtier / Assemblage NEMA 2
- Poignée d'activation latérale du sectionneur. Verrouillable en position EN (fermée) selon NFPA70 NEC 695.4 (B)(3)(c)
- Marquage selon NFPA70 (NEC) 695.4 (B)(3)(c)



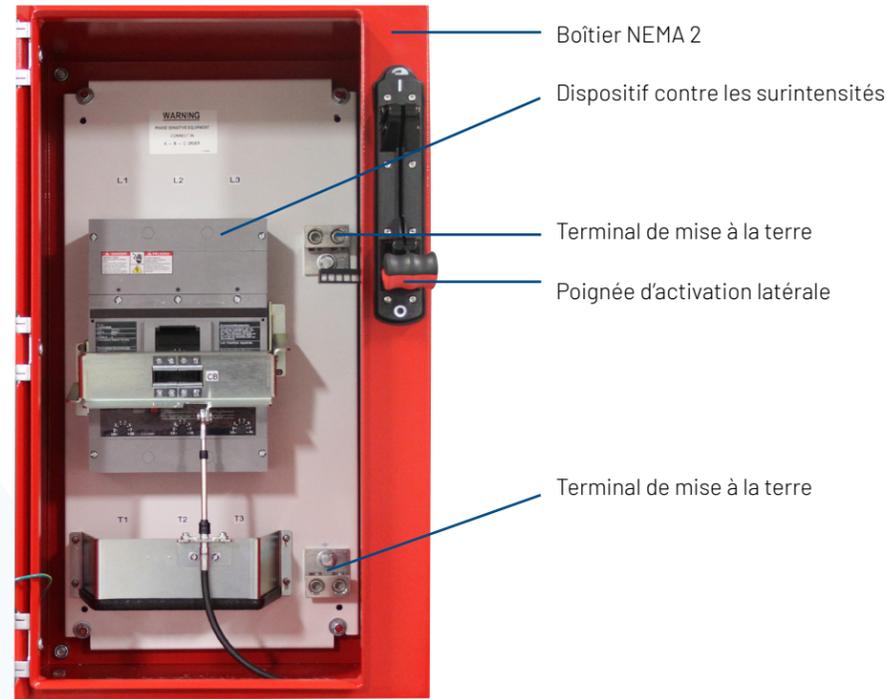
AMERIQUES
Tornatech Inc.
Siège social
Laval, Québec, Canada
Tel: + 1 514 334 0523
Sans frais: + 1 800 363 8448

EUROPE
Tornatech Europe SA
Mont-Saint-Guibert, Belgique
Tel: + 32 (0) 10 84 40 01

MOYENT ORIENT
Tornatech FZE
Dubai, Émirats Arabes Unis
Tel: + 971 (0) 4 887 0615

ASIE
Tornatech Pte Ltd.
Singapour
Tel: + 65 6795 8114
Tel: + 65 6795 7823

Le dispositif de sectionnement modèle OPD de Tornatech fournit un moyen de sectionnement homologué UL et conséquemment isole le contrôleur de pompe à incendie de l'alimentation électrique. De plus, il assure la complète coordination de la protection contre les surintensités en amont d'un contrôleur de pompe à incendie. La sélection du dispositif est basée selon le voltage et la puissance (HP) du moteur électrique de la pompe à incendie et les directives de la NFPA70 (NEC) 695.4 (B)(2)(a)(2) et la NFPA20 9.3.4.1. De plus, le dispositif est recommandé comme alternative acceptable selon les articles CEC32-206 (4) et (5) du Code Électrique Canadien.



***NFPA70 (NEC) 695.4 (B)(2)(a)(2)**

Overcurrent protection shall be provided by an assembly listed for fire pump service and complying with the following:

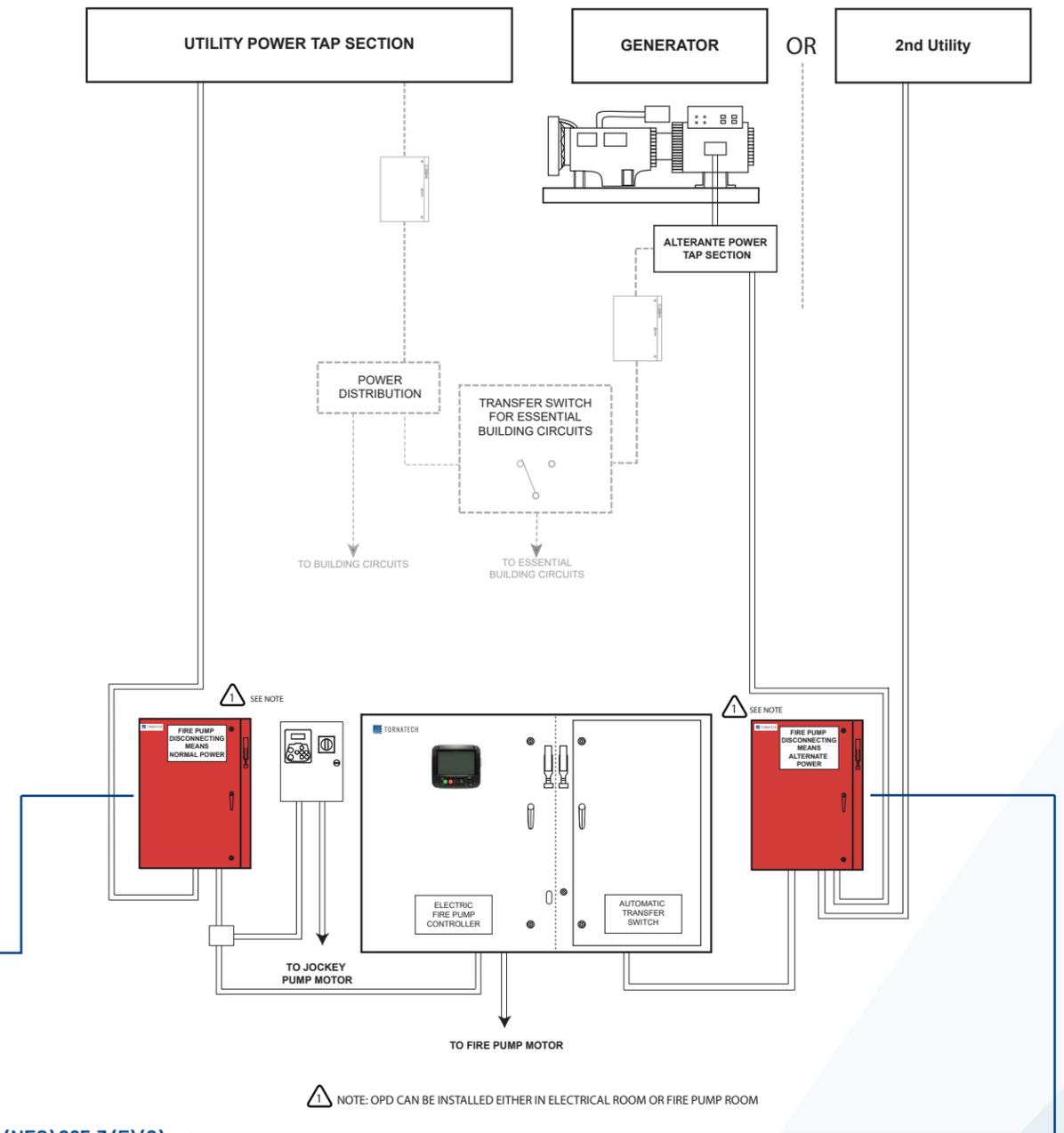
- a. The overcurrent protective device shall not open within 2 minutes at 600 percent of the full-load current of the fire pump motor(s).
- b. The overcurrent protective device shall not open with a re-start transient of 24 times the full-load current of the fire pump motor(s).
- c. The overcurrent protective device shall not open within 10 minutes at 300 percent of the full-load current of the fire pump motor(s).
- d. The trip point for circuit breakers shall not be field adjustable.

OU

Recommander comme alternative acceptable selon:

CEC 32-206 (5) Si le disjoncteur conforme au présent article est installé dans un circuit d'alimentation normal en amont du contrôleur de pompe à incendie, le courant nominal ou de réglage du disjoncteur doit être au moins égal à celui de la protection contre les surintensités intégrés à ce contrôleur.

Note: Document disponible en anglais seulement
 National Fire protection Association. NFPA70 National Electrical Code. 2014 ed. Quincy, Massachusetts: One Batterymarch Park, 2013. 646-48. Print.
 National Fire protection Association. NFPA20 Standard for the Installation of Stationary Pumps for Fire Protection. 2013 ed. Quincy, Massachusetts: One Batterymarch Park, 2013. 31. Print.
 CSA Group. Canadian Electrical Code, Part 1. 2015 ed. 2015. Section 32.182-183. Print.



NFPA70 (NEC) 695.3 (F)(2)

Overcurrent Device Selection

An instantaneous trip circuit breaker shall be permitted in lieu of the overcurrent devices specified in **695.4 (B)(2)(a)(1)**, provided that it is part of a transfer switch assembly for a fire pump service that complies with **695.4 (B)(2)(a)(2)**.

OR

Recommander comme alternative acceptable selon:

CEC 32.206 (4) Si le disjoncteur conforme au présent article est installé dans un circuit d'alimentation de secours et le commutateur de la pompe à incendie, le courant nominal de réglage du disjoncteur doit satisfaire aux exigences de l'article 28-200.

